

**Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées  
de Hochfelden et environs  
Réunion du comité directeur du 21 février 2017  
PROCES VERBAL**

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un février, le comité directeur du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées de Hochfelden et environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la station de traitement des eaux usées de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Monsieur Jean-Marc Ertz (commune de Bosselshausen), Madame Véronique Winckel et Monsieur Jean-François Vogler (commune de Bossendorf), Monsieur Yves Gillig (commune de Gingsheim), Monsieur Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U), Madame Marie-Claire Burger et Monsieur Pascal Rague (commune de Hohfrankenheim), Messieurs Francy Jacob et Sébastien Baumert (commune de Issenhausen), Messieurs Daniel Lengenfelder et Benoît Jouffroy (commune de Lixhausen), Messieurs Robert Gerber et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Monsieur Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn), Monsieur Michel Ettlinger (commune de Schwindratzheim), Messieurs Matthieu Schehrer et Mathieu Wolff (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Messieurs Francis Guénin et Werner Dudit (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Jean-Georges Berst (commune de Bosselshausen),  
Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller),  
Monsieur Eric Siefert (commune de Gingsheim),  
Monsieur Philippe Ulrich (commune de Hochfelden),  
Monsieur Jean-Michel Baltzer (commune de Kirrwiller)  
Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller),  
Monsieur Christophe Lutz (commune de Schaffhouse sur Zorn),  
Monsieur Valentin Gebhardt (commune de Schwindratzheim),

Monsieur le Président Georges Beck souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie pour leur présence. Il relève la création d'une commune nouvelle en l'occurrence celle de Hochfelden résultant de la fusion des communes de Schaffhouse sur Zorn et Hochfelden. Le Président estime que c'est la voie de l'avenir et espère que la démarche engagée par ces deux communes en guidera d'autres dans ce sens. Le Président considère que c'est une décision de bon sens et que c'est dans cette direction que nous connaissons encore des évolutions.

Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

**Point n° 1 de l'ordre du jour : installation des membres de la commune nouvelle de Hochfelden**

Les communes de Schaffhouse et de Hochfelden ont créé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, une commune nouvelle.

Dans ce cadre, la commune nouvelle a été amenée à désigner par délibération du 12 janvier 2017 les représentants qui siégeront au S.I.C.T.E.U.

L'article 6 de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1995 portant création du S.I.C.T.E.U. de Hochfelden et Environs, prévoit que le comité directeur est composé de délégués élus par les conseils municipaux. Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués.

Cependant, l'article L 5212-7 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en cas de création d'une commune nouvelle en lieu et place de plusieurs communes membres d'un même syndicat, et jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé, au bénéfice de la commune nouvelle, à l'attribution d'un nombre de sièges au sein du comité syndical égal à la somme des

sièges détenus précédemment par chacune des anciennes communes, sauf si le règlement du syndicat exclut l'application de cette règle.

Le règlement du S.I.C.T.E.U. ne dérogeant pas à ces dispositions, la commune nouvelle de Hochfelden a procédé par délibération en date du 12 janvier 2017 à la désignation de 4 délégués. Il s'agit des délégués qui siégeaient déjà au S.I.C.T.E.U. pour les anciennes communes de Schaffhouse et de Hochfelden.

En conséquence, après appel nominal, le Président a déclaré installer en qualité de membres du comité directeur du S.I.C.T.E.U. de la commune nouvelle de Hochfelden

Monsieur Adrien Drulang,  
Monsieur Philippe Ulrich  
Monsieur Pascal Rollet  
Monsieur Christophe Lutz

Le Président précise que la commune nouvelle conserve dans l'immédiat le nombre de délégués dont disposaient ensemble les deux communes anciennes à savoir 4. Après les prochaines élections, la représentativité sera modifiée et la commune nouvelle ne disposera plus que de 2 délégués en l'état actuel des statuts.

**Point n° 2 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016**

### **Décision**

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 22 voix pour,

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 7 décembre 2016

### **Point n° 3 de l'ordre du jour : élection du vice-président**

Selon l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau est composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Selon l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1995 portant création du S.I.C.T.E.U., le bureau est composé de 14 membres dont un président et de un ou plusieurs vice-présidents.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci.

Par délibération en date du 13 mai 2014, le comité directeur a décidé de fixer à un le nombre de vice-président.

En réponse à un mail du 30 janvier 2017, la préfecture a informé le S.I.C.T.E.U. qu'il y avait lieu de réélire le vice-président. Cette réélection est possible dès lors que la commune nouvelle a redésigné ses délégués au comité syndical. Le vice-président qui était en fonction peut être candidat.

A cet effet, le Président propose de reconduire dans cette fonction Monsieur Adrien Drulang en vue de pourvoir le poste de vice-président ouvert. Il effectue ensuite un appel à candidature.

Le Président propose ensuite de passer au vote dans les conditions réglementaires.

### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral :	1
Suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	11

a obtenu :

Monsieur Adrien Drulang 21 voix

Monsieur Adrien Drulang ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier vice-président du S.I.C.T.E.U. et a accepté d'exercer ces fonctions.

#### **Point n° 4 de l'ordre du jour : débat d'orientation budgétaire**

##### Le contexte juridique

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.5211-36, L3312-1, et L4312-1 du code général des collectivités territoriales, les établissements publics administratifs et les groupements de communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, sont tenus d'organiser un débat d'orientation budgétaire. En effet, pour ces entités, le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entraîne l'annulation du budget.

Suite au passage à plus de 3 500 habitants de la commune de Hochfelden, le S.I.C.T.E.U. est désormais tenu d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat doit se tenir au plus tôt 2 mois avant le vote du budget mais laisser suffisamment de temps aux élus pour l'analyser et faire des propositions.

A noter également que selon une décision du tribunal administratif de Versailles, la tenue du débat d'orientation budgétaire le soir même du vote du budget justifie l'annulation de la délibération approuvant le budget.

Il est proposé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de retracer les éléments marquants de l'exercice 2016 et de préciser les orientations pour l'exercice 2017.

##### Contexte économique

Avant d'évoquer les perspectives pour 2017, il est rappelé comme le souligne le F.M.I. que huit ans après le déclenchement de la crise financière et de la « grande récession » qu'elle a provoquée, la « *nature précaire d'une reprise* » ne laisse guère espérer une croissance mondiale supérieure à 3,4 % en 2017 contre 3,1 % en 2016.

Un modeste rebond dû principalement aux économies émergentes qui connaîtront un léger mieux, Russie et Brésil compris, alors que les économies avancées resteront marquées « *par les cicatrices d'une crise encore assez visibles* », estiment les experts du FMI.

Peut mieux faire. C'est l'appréciation qui figure depuis plusieurs années sur le bulletin de notes de la zone euro. Alors que les États-Unis ont renoué avec une progression soutenue de leur activité et des créations d'emplois, l'économie dans les pays de la zone euro reste rivée à une progression autour d'une fourchette comprise entre 1,5 % et 1,7 % d'une année sur l'autre. La reprise est là, certes, comme le confirment les indicateurs de la fin 2016, mais à un rythme décevant.

Par ailleurs, « *plusieurs facteurs plaident pour un ralentissement en 2017* », selon BNP Paribas. En cause notamment, les prix du pétrole qui seront moins bas.

Les experts de BNP Paribas tablent quant à eux sur un tassement de l'activité de la zone euro en 2017, à 1,2 % contre 1,7 % en 2016. Quant au chômage, récemment tombé à 9,8 % dans la zone, il poursuivra sa décrue mais moins vite qu'au cours des deux dernières années. L'OCDE moins pessimiste, envisage une croissance à 1,6 %.

La Banque centrale européenne a annoncé une prolongation de son soutien à l'économie jusqu'en décembre 2017, mais appelle inlassablement les gouvernements à faire leur part du travail en actionnant réformes structurelles et politique budgétaire.

Selon les prévisionnistes de l'Insee, l'activité économique de la France en 2017 resterait à +1,2%, c'est-à-dire à peu de chose près identique à celle de 2016.

A noter la reprise du bâtiment, un secteur-clé, qui s'est amorcée en 2016 et se poursuivrait en 2017, sous l'effet de la reprise des travaux publics et de la construction de logements neufs.

Ce secteur d'activité a une forte capacité d'entraînement des autres secteurs de l'économie, tout comme une forte capacité à créer des emplois. Nous sommes aujourd'hui sur un rythme de 200.000 emplois créés par an. Selon l'Insee le [chômage](#) continuerait à baisser modérément en 2017.

En conclusion, il y a lieu sans doute lieu de rester prudent compte tenu par ailleurs d'un contexte budgétaire qui restera contraint marqué notamment par la baisse voire la suppression des subventions pour travaux et des baisses des dotations bien réelles auxquelles ont à faire face les collectivités.

### Retour sur l'exercice 2016

En 2016, les postes majeurs des dépenses d'exploitation ont été les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) : 294 546,88 € contre 265 689,53 € en 2015 (235 531,37 € en 2014), (233 954,26 € en 2013, 227 543,69 € en 2012, 221 552,95 € en 2011, 261 333,84 € en 2010, 200 542,46 € en 2009, 190 066,60 € en 2008, 185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 039 € pour les 2 vidanges de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 295 585,88 € contre 267 390,28 € en 2015. Les charges du contrat d'exploitation ont donc augmenté de 10,5% alors qu'elles n'avaient augmenté que de 0,67% (+ 1 577 €) entre 2013 et 2014. Cette augmentation est liée à la signature d'un avenant au contrat d'exploitation.

En effet, suite aux travaux d'auto-surveillance, il convenait d'intégrer 15 déversoirs dans le périmètre du service relatif au contrat d'exploitation et de les inscrire à l'inventaire détaillé des équipements du CCTP du contrat initial. En effet, l'exploitation des premières données des déversoirs a montré la nécessité d'un entretien régulier pour éviter que des déchets ne viennent se positionner devant les sondes et n'induisent des données incohérentes.

- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. : 104 801,91 € (103 802,62 € en 2015), (95 717,10 € en 2014 (88 441,87 € en 2013, 98 295,88 en 2012, 82 000 € en 2011, 91 924,40 € en 2010, 91 578,05 € en 2009, 87 889,99 € en 2008). Ce coût inclut le solde de l'exercice 2015 soit un montant de 23 801,91 €. Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.

Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues : Ces dépenses sont nulles depuis 2007, du fait de la mise en place d'une filière d'épandage dont la charge financière est incluse dans le contrat de la L.D.E. En 2008 des dépenses avaient toutefois été nécessaires pour effectuer une opération de déshydratation mobile pour un montant de 37 576,70 € (intempérie du mois de mai). Une opération de déshydratation mobile avait également été engagée en 2009 pour un montant de 27 625 €. En 2010 le S.I.C.T.E.U. a fait réaliser des travaux de modification de la filière boues présentée en comité directeur du 9 juin 2009. Le coût total des travaux de modification de la filière boues s'était élevé à 76 269,01 €. Ces travaux ont permis une meilleure fiabilisation des équipements techniques (moins de pannes et de travaux de renouvellement à l'avenir) et d'obtenir des boues plus stables grâce à un processus de déshydratation mieux maîtrisé.

Le tonnage de boues produit en 2016 s'élevait 1 294 tonnes fin décembre 2016. 1 147 tonnes ont été épandues. Le stock en fin d'année était de 500 tonnes. En 2016, les dépenses supplémentaires en matière de gestion des boues ont porté sur des travaux de maintenance du chargeur Merlo (fuite d'huile, système hydraulique...) pour un montant total de 4 876 €.

Le SICTEU mène depuis plusieurs mois des réflexions pour trouver d'autres alternatives à l'écoulement des stocks de boues. Il est rappelé qu'une étude menée par la Lyonnaise des Eaux

avait conclu à la non pertinence de la mise en place d'une filière de méthanisation en raison des coûts d'investissement élevés et du caractère aléatoire des gisements pour alimenter la filière.

La filière boues devrait cependant faire l'objet d'amélioration. En effet, suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation - suite notamment aux travaux réalisés sur le réseau - sa capacité de traitement devrait être augmentée.

A cet effet, par délibération en date du 7 juillet 2015, le comité directeur avait décidé d'engager ces travaux à la station d'épuration et autorisé le Président à solliciter les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'assurer la rédaction du cahier des charges puis l'analyse et la synthèse des offres. Le coût des travaux est estimé à environ 500 000 € h.t. pour la mise en place d'une centrifugeuse. Puis, par délibération en date du 7 décembre 2016, le comité directeur a décidé d'inscrire au budget primitif 2017, des crédits d'un montant de 540 000 € pour ces travaux mais également d'engager par la même occasion une étude en vue de la mise en place d'une filière de séchage des boues. Cette étude devra étudier une option de séchage sans recours à une centrifugeuse.

- Intérêts de la dette : 5 394,57 € (8 979,24 € en 2015), (11 273,02 € en 2014, 14 816,99 € en 2013, 41 415,49 € en 2012, 34 164,15 € en 2011, 32 691,92 € en 2010, 45 777,02 € en 2009, 79 694,44 € en 2008, 77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé 2 200,78 € (4 826,55 € en 2015), (7 496,76 € en 2014), les intérêts du crédit pour les travaux 2009 soit un montant de 1 812,59 € (2 067,75 € en 2015), et la ligne de trésorerie 1 381,20 € en 2016. A noter que les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie s'élevaient à 2 353,99 € en 2012, 758,70 € en 2011, 564,02 € en 2010, 786,89 € en 2009, à 2 603,02 € en 2008 et à 11 652,05 € en 2007. Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie restent par conséquent dans la fourchette des dépenses constatées à ce titre au cours des exercices passés. En 2014 la ligne de trésorerie n'avait pas été utilisée. Les intérêts versés correspondaient à des indemnités pour non utilisation de la ligne de trésorerie. En 2015, la ligne de trésorerie a été utilisée avec un décaissement maximum d'un montant de 85 000 € (252 700 € en juin 2015). La ligne de trésorerie a été intégralement remboursée en date du 7 octobre 2016.
- Travaux d'investissement à hauteur de 273 503,49 € (690 357,91 € en 2015), (493 460,03 € en 2014, 281 676,25 € en 2013, 902 507,65 € en 2012, 1 116 509,20 € en 2011, 506 171,71 € en 2010, 881 091,88 € en 2009, 322 463,46 € en 2008, 1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 269 380,99 € concernent les travaux sur réseaux (lots 1 et 2 du programme pluriannuel, extension du réseau d'assainissement rue des Hirondelles à Hochfelden, 720 € des travaux d'arpentage, 2 200 € l'acquisition d'une benne à déchets d'une capacité de 1 500 litres et 1 202,50 € l'acquisition d'un ordinateur.
- A noter également que la Lyonnaise des Eaux a réalisé en 2016 au niveau de la station, des travaux de renouvellement pour un montant total de 40 220,60 € h.t. Ces travaux ont porté sur les équipements techniques suivants : Pompe immergée n° 2 à Schwindrathheim, instrumentation du bassin d'orage de Schwindrathheim, instrumentation du dégrillage, armoire électrique et surpresseur du bassin d'aération, automate à la pompe de relevage de Hochfelden, pompe immergée n° 3 de Hochfelden, agitateur, pompe de lavage et table d'égouttage du traitement de boue, échantillonneur et débitmètre du comptage des rejets et divers travaux au laboratoire. Il est rappelé que les coûts induits par les travaux de renouvellement ne donnent pas lieu à des dépenses supplémentaires puisqu'ils sont prévus contractuellement, dans le cadre du marché de prestation de service conclu avec la Lyonnaise des Eaux.

En 2016, le S.I.C.T.E.U. n'a pas remboursé d'emprunts par anticipation contrairement à 2013 (200 000 €). La dette en capital s'établissait fin 2016 à la somme de 971 612,86 € contre 1 068 524,32 € en début d'exercice. Le niveau d'endettement du S.I.C.T.E.U. a baissé d'un peu plus de 9% en 2016. Il est inférieur à celui d'il y a 10 ans qui s'élevait à 1 506 941,19 € et, comme annoncé en début d'exercice, le niveau de la dette se situe actuellement sous le seuil symbolique du million d'euros.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements de participations pour le financement de l'assainissement collectif d'un montant de 55 802,44 €. (128 474,22 € en 2015), (76 399,50 € en 2014, 39 518 € en 2013, 131 197,75 € en 2012, 140 371,99 € en 2011, 103 699,85 € en 2010, 58 752,32 € en 2009, 128 008,44 € en 2008). Ce montant est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires (50 000 €) Du fait de l'avancement soutenu des constructions au lotissement « Les Terrasses de la Zorn » à Schwindratzheim et des projets de constructions au lotissement « Les Hironnelles » en 2017, le montant au titre de cette participation devrait augmenter en 2017.
- Le montant brut des redevances d'assainissement collectif au titre de l'exercice 2016 s'élève à 529 705,96 €. Le montant net s'élève à 525 872,66 € (531 002,77 € en 2015), (519 672,85 € en 2014, 491 838,57 € en 2013, 511 053,80 € en 2012, 489 609,63 € en 2011, 645 483,61 € en 2010, 518 903,95 € en 2009 et 438 767,66 € net sur la période 2008), après déduction des dégrèvements d'un montant de 3 833,30 € (2 506,62 € en 2015). Les recettes au titre de la redevance d'assainissement collectif ont donc baissé d'un peu moins de 1%. Il est rappelé que ces recettes avaient augmenté d'un peu plus de 2%. en 2015 par rapport à 2014. Il est rappelé que pour 2015, le comité directeur avait augmenté la redevance d'assainissement collectif de 2,5% et de 1 € la part fixe annuelle. La redevance d'assainissement collectif n'avait cependant pas été augmentée en 2016.
- La redevance d'assainissement non collectif d'un montant de 3 750 €. Par délibération du 8 novembre 2016, le S.I.C.T.E.U. a actualisé à la baisse cette redevance pour financer les coûts de fonctionnement du service d'assainissement non collectif pour la période 2017 à 2020 inclus. Le montant de la redevance s'établit désormais à 42 € h.t./an contre 50 € h.t./an durant la précédente période quadriennale.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 47 348 € (58 127 € en 2015), (48 976 € en 2014, 54 317 € en 2013, 66 602 € en 2012, 75 552 € en 2011, 59 036 € en 2010, 44 264 € en 2009, 70 335,14 € en 2008). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007. Néanmoins, l'Agence de l'Eau n'avait pas pris en compte dans son calcul le bonus lié à la mise en place de l'auto-surveillance. Suite à une réclamation adressée à ce sujet à l'Agence de l'Eau par le SICTEU, l'Agence s'est engagé à verser un complément d'environ 10 000 € au SICTEU au titre de l'exercice 2015.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 195 476,36 €.
- Les subventions pour les contrôles des rejets industriels de la Case aux Epices (1 026 €).
- La participation aux frais de traitement et de transport des effluents de la société IDHEA (anciennement la Case aux Epices) 72 058,49 € (51 887,52 € en 2015). Cette redevance est en hausse du fait de l'application de pénalités pour non-conformité des rejets et dépassement des charges.
- Les recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant total de 63 454,65 € provenant de l'Agence de l'Eau (36 960 € solde de la subvention pour les travaux d'auto-surveillance) et du Conseil Départemental 26 494,65 € (solde de la subvention pour les travaux d'auto-surveillance).
- Les recouvrements pour travaux soit 105 389,04 € pour les travaux d'assainissement rue de l'Ecole à Hohfrankenheim et 17 111,52 € pour les travaux de raccordement du lotissement « Les Terrasses de la Zorn ».
- L'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 200 000 €.

## **Perspectives 2017**

### **Résultats et moyens financiers**

#### **Investissement**

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2016 se présentent comme suit :

Excédent de fonctionnement : 175 056,66 € (252 292,81 € en 2015)

Excédent d'investissement : 334 343,91 € (88 694,65 € en 2015)

Les amortissements pour 2017, sont estimés à 363 000 €

En supposant une affectation du résultat 2016 à hauteur de 120 000 €, le S.I.C.T.E.U. disposerait de moyens financiers d'un montant arrondi à 817 343 € pour faire face aux investissements.

### **Aides financières à percevoir**

#### **Subventions**

Les soldes des subventions d'investissements escomptées après achèvement complet des travaux s'élèvent à :

AERM – études préliminaires et maîtrise d'œuvre pour travaux de déconnexion des bassins versants et d'auto-surveillance : 37 000 €,

AERM – travaux de déconnexion de bassins versants et élimination des eaux claires parasites : 300 000 €

Montant total arrondi des subventions : 337 000 €

**Montant total des recettes escomptées : 1 154 343 €**

### **Travaux d'assainissement**

En 2017 les opérations d'investissements engagées et restant à solder dans le cadre du programme pluriannuel sont les suivants :

Marchés ARTELIA :

Maîtrise d'œuvre contrat pluriannuel : 5 770 € h.t. (hors révision éventuelle)

Mise en place S.I.G. : 3 500 (SIG)

Outil de gestion des inspections télévisées : 3 500 € h.t.

Mise en place servitudes sur domaine privée : 3 680 € h.t.

Marchés de travaux

Lot 1 - Marché GCM :

Commune de Hohfrankenheim :

--> Montant du marché : 161 015.50 € h.t.

--> Etat de la facturation : 154 670.50 € h.t.

--> Reste à payer : 0.00 € h.t.

Commune de Kirrwiller :

--> Montant du marché : 62 820.00 € h.t.

--> Etat de la facturation : 36 042.50 € h.t.

--> Estimation à payer GCM : 26 777,50 € h.t.

Commune de Gingsheim :

--> Montant du marché : 209 792.50 € h.t.

--> Etat de la facturation : 160 746.00 € h.t.

--> Estimation à payer GCM : 49 046.50 € h.t.

Lot 1 - Marché GCM :

Commune de Schaffhouse :

--> Montant du marché : 81 866.00 € h.t.

--> Etat de la facturation : 69 613.01 € h.t.

--> Reste à payer : 0.00 € h.t.

Commune de Bosselshausen :

--> Montant du marché : 192 030.00 € h.t.

--> Etat de la facturation : 132 589.17 € h.t.  
--> Estimation à payer GCM : 59 440,83 € h.t.  
Commune de Waltenheim :  
--> Montant du marché : 29 605.00 € h.t.  
--> Etat de la facturation : 29 211.75 € h.t.  
--> Reste à payer : 0.00 € h.t.

A ce jour, les travaux hors programme pluriannuel engagés sont les suivants :

Hohfrankenheim : essais d'étanchéité et inspection télévisuelle rue des Vergers : 3 459 € h.t.  
Hochfelden : aménagement d'un accès au bassin d'orage de Hochfelden : 8 140 € h.t.  
Mutzenhouse : aménagement d'une voirie carrossable pour accéder au bassin de rétention : 6 320 € h.t.

Montant total estimé des travaux d'assainissement : 169 700 € h.t.

### **A engager en 2017**

#### Pratiques environnementales des entreprises :

Suite à l'étude menée par Artélia des propositions ont été émises à savoir :

- Incitation à la mise en place de bacs à graisses. Le montant des investissements est estimé à 13 000 € h.t. au maximum et à 1 000 € en fonctionnement (visite des entreprises)
- Réalisation d'une campagne annuelle de vidange des séparateurs d'hydrocarbures pour un coût estimé à 1 200 € h.t.
- Réalisation d'une campagne de communication auprès des professionnels pour un coût estimé à 3 500 € h.t.

*Montant total estimé : 18 700 €*

Ces actions, déjà prévues en 2016 n'ont pas été engagées.

#### Amélioration de la filière à boues (délibération du comité directeur du 7 décembre 2016)

Suite à l'augmentation des charges reçues sur l'installation, la filière boue devrait être améliorée et sa capacité de traitement augmentée. L'objectif visé est de pouvoir évacuer plus rapidement les boues en cas d'arrivée de pollution ou de coulée de boue et d'obtenir des boues non chaulées d'une siccité de 80 à 90% afin d'en réduire le tonnage annuel.

Les travaux proposés sont dans une première phase la mise en place d'une centrifugeuse pour un coût estimée à 540 000 € h.t. Le comité directeur a également décidé d'engager une étude en vue de la mise en place d'une filière de séchage des boues incluant une option dans la mise en place de la centrifugeuse. Le coût de cette étude n'est pas connu à ce jour.

*Coût des travaux 2017 estimé à : 540 000 €*

#### Mise en place d'un système « Seweradvanced » (délibération du comité directeur du 23/9/2016)

Il s'agit de mettre en place un système de diagnostic et de surveillance permanent du fonctionnement global du système d'assainissement et de son impact sur le milieu naturel. Le coût de l'étude d'avant-projet s'élève à 12 558 € h.t. Le coût des travaux incluant la licence d'exploitation du système est estimé à 283 760 € h.t.

#### Déversements intempestifs et refoulements au niveau de déversoirs d'orage.

Suite aux constats effectués par les techniciens de la Lyonnaise des Eaux il est proposé de mettre en place des clapets anti-retour sur les déversoirs de Wickersheim, Bossendorf, Hochfelden, Lixhausen, et Waltenheim.

Le coût des travaux est estimé à 16 190 € h.t. (devis Wicker du 14/11/2016).

### Mutzenhouse : chemisage rues des Roses, St Blaise et Place des Lilas

Dans le cadre d'un projet de travaux de voirie le SICTEU a été amené à effectuer une inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Il en est ressorti un certain nombre d'anomalies (porosité ponctuelle du réseau, fissures, emboitements écartés...). Une réhabilitation par voie de chemisage serait possible. Le coût des travaux est estimé à 53 000 € h.t. (devis Axéo du 11/1/2017). L'obtention d'une subvention serait possible moyennant la réalisation au préalable de mesures des volumes d'infiltration des eaux claires parasites dans les réseaux. Le coût de l'étude est estimé à 1 775 € h.t. (devis Paperi Environnement du 10/1/2017).

### Commune de Geiswiller extension du collecteur rue des Bergers

Il s'agirait de réaliser une extension du collecteur d'assainissement sur une distance de 30 mètres. Le montant des travaux est estimé à 12 622 € h.t. (devis Wicker du 15/6/2016).

### Commune de Kirrwiller : extension du réseau rue de Buswiller

Dans le cadre du développement urbain il y a lieu de prolonger le réseau d'assainissement sur une longueur d'environ 60 mètres. Le coût des travaux est estimé à 10 350 € h.t.

### Divers

Etat des restes à réaliser : 132 976 € soit 36 372 € pour l'acquisition d'un terrain à Wickersheim (SCI Les Moissons), et 96 603 € (travaux lot 1 programme pluriannuel).

Elaboration d'une étude de conception portant sur une opération groupée de réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif (délibération du 8 novembre 2016) : 37 950 € h.t.

**Montant total des travaux engagés et à engager : 1 119 900 € h.t. (montant arrondi)**

### Fonctionnement

Les recettes d'exploitation devraient globalement rester stables. Elles sont en première approche estimées comme suit :

Excédent de fonctionnement : 55 000 €

Subvention pour étude « opérations collectives de réhabilitation de fosses septiques : 26 565 €

Refacturation de travaux : 11 865 € (Geiswiller - travaux rue de la Fontaine : 11 865 €)

Redevance d'assainissement collectif : 520 000 €

Participation pour le financement de l'assainissement collectif : 65 000 €

Redevance d'assainissement non collectif : 3 150 €

Contributions eaux pluviales : 210 913 €

Prime de résultat AERM : 50 000 €

Participation IDHEA : 40 000 €

Amortissements subventions : 156 675 €

**Total estimé : 1 139 168 €**

Les dépenses d'exploitation sont estimées comme suit :

Charges à caractère général : 320 000 €

Charges de personnel : 50 000 €

Reversement AERM : 2 700 €

Dotations aux amortissements et provisions : 373 641 €

Charges de gestion : 360 000 €

Charges financières : 8 200 € incluses les intérêts de la ligne de trésorerie.

Titres annulés : 10 000 €

**Total estimé : 1 124 541 €**

Exploitation de la station d'épuration : Les frais d'exploitation sont en augmentation du fait de la prise en compte dans le cadre du contrat d'exploitation de la surveillance et de l'entretien d'une quinzaine de déversoirs d'orage. Le coût trimestriel s'élève à 74 000 € h.t. Ce montant évolue par application d'un indice prévu dans le cadre du marché.

La dette en capital passe de 1 068 524 € à 971 612 € fin 2015 soit une baisse d'environ 9%.

Les taux actuels (Euribor 3 mois et 1 an) sont très favorables.

Ainsi le taux du crédit relais consolidé souscrit en 2006 d'un montant initial de 1 500 000 € au taux de 4,95% contracté pour les travaux de reconstruction de la station d'épuration et des travaux d'élimination des eaux claires parasites était passé de 0,525% au taux de 0,260% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce taux a été ramené à 0,20% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par ailleurs, le taux du crédit souscrit en 2009 d'un montant initial de 600 000 € au taux initial de 1,637% pour des travaux d'amélioration des réseaux passe de 0,919% en 2015 à 0,900% en 2016. Ce taux est maintenu à ce niveau au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le montant des intérêts acquittés en 2016 au titre de ces emprunts s'est élevé à 4 013,37 € en 2016. Ce montant sera ramené en 2017 à la somme prévisionnelle de 3 200 €.

A relever enfin que des interventions d'entretien seront nécessaires au niveau de la station d'épuration (remplacement de la porte du bâtiment de stockage des boues) ainsi qu'un important travail d'élagage aux abords de la station.

En 2017, le SICTEU demandera au maître d'œuvre d'intervenir auprès de l'entreprise GCM de Bouxwiller afin qu'elle produise les décomptes généraux définitifs afin que le SICTEU puisse solliciter le versement du solde des subventions allouées pour les travaux du programme pluriannuel (solde théorique à percevoir : 337 000 €).

Concernant l'amélioration de la filière boue, il est proposé d'engager les études selon les variantes décidées par délibération en date du 7 décembre 2016. L'objectif est de disposer de cette étude avant l'été 2017 pour pouvoir décider définitivement du type de travaux à engager (amélioration de la filière avec ou sans centrifugeuse).

Le montant total des travaux à engager est estimé à 1 266 000 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement d'un montant de 334 000 €, des dotations aux amortissements estimées à 370 000 €, du solde des subventions à percevoir (337 000 €) et d'un montant de 120 000 € affecté en réserve, les recettes prévisionnelles s'établiraient à 1 161 000 € en section d'investissement. Il en résulte que dans l'hypothèse d'un achèvement complet des projets de travaux 2017, le recours à l'emprunt serait très faible soit un peu plus de 100 000 €.

A noter que l'épargne brute est en diminution d'un montant de 28 436 € passant de 312 937 € à 284 501 €. Cette situation est liée à de moindres recettes réelles de fonctionnement (- 18 981 €) et une légère augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+ 9 454 €). Il conviendra de faire preuve de vigilance pour contenir l'érosion de cette épargne en privilégiant l'autofinancement des investissements et la réalisation d'investissements qui permettent de réduire les coûts de gestion de la station.

Le comité directeur est appelé à débattre sur ses orientations budgétaires.

## **Débat**

Le Président ouvre le débat et relève tout d'abord que nous connaissons actuellement dans une grande instabilité institutionnelle et juridique. Nous vivons une « révolution sournoise » avec une pléthore quotidienne de textes souvent confus alors qu'on nous parle en même temps de simplification administrative. Les communes sont impactées de manière très importante par les baisses des dotations et éprouvent d'extrêmes difficultés à gérer leur budget. Bref de nombreuses collectivités survivent tant bien que mal. C'est un peu moins le cas pour les syndicats comme nous car nous ne sommes pas tributaires des dotations de l'Etat, dont notamment la dotation forfaitaire. Cependant nous avons ressenti le désengagement du Conseil Départemental, lui-même très fortement impacté par la baisse des dotations.

Néanmoins, en l'état actuel des textes, nous sommes en « sursis » puisque la loi NOTRe prévoit un transfert obligatoire de nos compétences à la communauté de communes en 2020.

Toutefois, comme vous le constatez dans le document qui vous a été remis notre situation est saine financièrement. Nous sommes en mesure de continuer nos activités en toute autonomie. Notre syndicat est régulièrement cité en exemple comme la communauté de communes d'ailleurs, en matière de mutualisation.

Le Président informe ensuite les délégués des problèmes que le SICTEU rencontre actuellement avec la société IDHEA (anciennement Case aux Epices).

En effet, les charges entrantes en provenance de cette entreprise ont encore augmenté en 2016 et dépassent de manière très significative les dispositions en matière de rejets autorisés dans le cadre de la convention signée. Les dépassements sont notamment importants pour les MES et en DCO au point qu'ils peuvent être préjudiciables à la station d'épuration.

Au titre de l'année 2016, la redevance due par cette entreprise dépassera la somme de 100 000 € incluant des pénalités d'un montant de 30 000 €. Nous ne pouvons pas laisser perdurer cette situation. Une rencontre a eu lieu avec la direction de IDHEA en novembre dernier. Cette société s'était engagée à améliorer son processus d'épuration mais visiblement rien n'a été fait à ce jour. Le SICTEU va émettre le titre de recette et puis nous recontacterons l'entreprise IDHEA car il faut impérativement régler ce problème.

Le Président commente ensuite un projet d'étude pour la mise en place d'une unité de séchage thermique des boues à la station d'épuration. L'objectif est de pérenniser à moyen et long terme les modalités d'élimination et de valorisation des boues.

Il rappelle que les agriculteurs seraient prêts à accepter des boues mais pour certains, à condition qu'elles ne comportent plus d'additifs (chaux).

L'idée d'installer une chaudière pour le brûlage des boues au moyen de biomasse évoquée lors du dernier comité directeur était séduisante en apparence. Cependant qui dit combustion dit odeurs et nécessité de traiter l'air. C'est donc complexe à mettre en œuvre.

Le Président propose en conséquence de changer de démarche en séchant les boues à l'aide d'un plancher chauffant de manière à en faciliter l'épandage (granulats). Une partie des boues pourrait néanmoins être brûlée, l'étude nous le dira, mais dans ce cas il faudra aussi traiter les cendres.

Le coût de l'étude s'élève à 19 700 € h.t. Le Président propose d'engager cette étude et de solliciter une subvention à ce titre. En fonction des préconisations de l'étude il pense que les travaux de pérennisation de la filière boues pourraient être engagés en 2018.

Monsieur Daniel Lengenfelder demande si les granulats de boues peuvent être vendus ? Le Président l'informe que la réglementation actuelle ne le permet pas.

Le Président évoque ensuite les projets d'investissements mentionnés dans le rapport d'analyse transmis aux délégués. Il souligne la nécessité de clôturer le programme pluriannuel afin de pouvoir demander le versement du solde des subventions allouées. Il demande ensuite aux délégués s'il y a des rajouts à apporter au tableau des investissements.

Monsieur Pascal Rague de Hohfrankenheim revient sur le problème de débordement rue des Prés.

Monsieur Schmaltz répond que des investigations par caméra ont été effectuées. Il n'y a pas de problème au niveau de la canalisation.

Monsieur Rague précise que la « chute » actuelle installée au niveau de la canalisation bloque l'écoulement des eaux d'où des phénomènes de refoulements et de débordements.

Il est pris acte de ce problème. Monsieur Schmaltz retournera sur place pour compléter les premières investigations.

Monsieur Francis Guenin signale que la commune de Zoebersdorf engagera des travaux de voirie rue des Bonnes Gens. Dans ce cadre il y a lieu de procéder à une extension du réseau d'assainissement. Cette demande est prise en compte. Un chiffrage du coût des travaux d'extension du réseau d'assainissement sera demandé.

Madame Véronique Winckel informe les délégués que la commune de Bossendorf effectuera des travaux de voirie rue des Jardins. Il serait judicieux de s'assurer de l'état du réseau d'assainissement à partir de la route départementale. Le Président répond que le SICTEU fera réaliser une inspection télévisée de ce réseau. Si nécessaire des travaux seront effectués.

Le comité directeur prend acte du débat d'orientation budgétaire et des orientations préconisées pour 2016.

### **Divers**

Le Président communique aux délégués les informations suivantes :

#### **Agence de l'Eau – prime d'épuration au titre de l'année 2015**

L'Agence de l'Eau a procédé à une réduction de la prime d'épuration au motif d'une non-conformité du système de collecte par temps de pluie (Absence de système d'auto-surveillance). Or, le SICTEU a fait auto-surveiller 15 déversoirs. Selon la réglementation, il aurait été nécessaire d'équiper 4 déversoirs en l'occurrence ceux situés en tête de station. L'Agence de l'Eau avait accordé une subvention d'un montant de 42 000 € au SICTEU pour ces travaux.

Par courrier en date du 8 novembre 2016, le Président a adressé une lettre de réclamation à l'Agence pour demander la révision de la prime au motif que le dispositif d'auto-surveillance est conforme.

Par courrier en date du 23 décembre 2017, l'Agence de l'eau a informé le Président de la levée de la non-conformité. En conséquence un complément d'un montant de 10 000 € sera versé au SICTEU au titre de la prime 2015.

Le manuel d'auto-surveillance devra toutefois être mis à jour en y intégrant notamment le système d'auto-surveillance des déversoirs. La mise à jour de ce document a été demandée à la Lyonnaise en sa qualité d'exploitant de la station d'épuration.

Un projet de manuel mis à jour a été transmis pour avis à la Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau le 31 janvier 2017.

#### **Subventions :**

En date du 3 février 2017, le S.I.C.T.E.U. a sollicité une aide financière de l'Agence de l'Eau pour les analyses des rejets industriels de la société IDHEA (anciennement Case aux Epices). En 2017, des analyses seront également effectuées en entrée de la station d'épuration de Schwindratzheim.

Le Président informe ensuite les délégués de son intention de passer à un temps complet la secrétaire en poste au SICTEU. Il souhaite ensuite la mettre à disposition de la communauté de communes pour une partie de son temps de travail pour lui permettre de diversifier ses compétences. L'idée étant de lui offrir des perspectives d'avenir en l'intégrant dans une dynamique de groupe.

Par la même occasion, le Président envisage de passer à la signature électronique et de transférer la comptabilité à la communauté de communes.

Les frais de mise à disposition seront refacturés à la communauté de communes.

Monsieur Daniel Lengenfelder pense que le transfert de la comptabilité devrait être bénéfique au SICTEU sur le plan financier.

Le Président précise que cet aspect reste à négocier avec la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h02.